

L'Atécopol réagit aux engagements écologiques de Jean-Luc Moudenc

A l'occasion de la 6^{ème} Marche de l'année pour le Climat et la Biodiversité, le 24 mai 2019, un collectif de 19 associations a interpellé le maire de Toulouse par une lettre ouverte sur l'urgence écologique. Après avoir reçu une délégation des « Citoyens pour le climat », M. Jean-Luc Moudenc a répondu favorablement aux principales demandes en prenant trois engagements :

- assujettir toutes les décisions de Toulouse Métropole à leur impact positif ou neutre sur le climat et la biodiversité ;
- enjoindre au Conseil municipal ou au Conseil métropolitain de demander à l'État français de déclarer l'état d'urgence écologique et climatique ;
- inviter l'association des maires de grandes villes qu'il préside, France Urbaine, à appuyer cette demande.

Une telle annonce, inédite de la part d'un maire d'une des principales villes de France, témoigne des effets des alertes scientifiques réitérées et de la mobilisation grandissante de la société civile. Dans un contexte où progresse chaque jour la prise de conscience des enjeux écologiques, en reconnaître l'urgence est la moindre des nécessités. Ce qui est maintenant fondamental, c'est que ce type de déclaration soit assorti de mesures concrètes et d'une cohérence dans l'action.

De fait, la surenchère des effets d'annonce (« état d'urgence », « conseil de défense écologique » du gouvernement) peut masquer une profonde inaction ou des politiques contradictoires, comme cela a largement été le cas par le passé. Les déclarations sur l'urgence de la situation écologique se sont ainsi succédées depuis le premier sommet de la Terre à Stockholm en 1972, jusqu'à l'accord de Paris en 2015, en passant par Jacques Chirac affirmant en 2002 : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Les rares décisions concrètes qui les ont accompagnées n'ont pas empêché l'accélération des dévastations (dont l'effondrement de la biodiversité confirmé par le récent rapport de l'IPBES) et du dérèglement climatique (étayé par l'ensemble des rapports du GIEC).

Concernant spécifiquement la déclaration « d'état d'urgence », trois points ou prolongements sont indispensables à considérer :

- (1) un état d'urgence ne saurait être déclaré sans être accompagné de mesures concrètes à effet immédiat et proportionnées à l'ampleur des dégâts déjà subis ou projetés.
- (2) il est crucial d'être vigilant à ce qu'aucun dispositif institutionnel n'ouvre la voie à des mesures anti-démocratiques car c'est bien au contraire un surcroît de démocratie qui s'impose. L'urgence climatique nécessite la concertation et l'implication de tous avec une attention particulière aux plus démunis et vulnérables. C'est également une urgence sociale, la mise en péril des équilibres fondamentaux du système Terre s'étant accompagnée d'inégalités toujours croissantes entre et au sein des sociétés.
- (3) le caractère solennel de l'état d'urgence ne devrait pas faire oublier la perspective enthousiasmante des transformations à effectuer : les défis auxquels nous faisons face constituent une formidable opportunité de réfléchir ensemble, de partager et d'inventer de nouvelles façons de vivre, non seulement compatibles avec les contraintes écologiques mais aussi beaucoup plus humaines.

De façon immédiatement opérationnelle, l'annonce vraiment notable de M. Jean-Luc Moudenc est que Toulouse Métropole prendra désormais toutes ses décisions au regard de leur impact écologique. Comme il est extrêmement délicat de mesurer correctement l'impact sur le climat et la

biodiversité, il faudra être vigilant à ce que cet engagement ne disparaisse pas sous un écran de fumée d'indicateurs incompréhensibles et peu opérants. Aussi, le respect de l'engagement pourra-t-il être très directement évalué à l'aune des changements profonds dans le modèle d'organisation économique, sociale et politique de la ville. L'échec du « développement durable », orientant pourtant officiellement l'action publique depuis trois décennies, démontre qu'au stade où nous en sommes, toute action authentiquement écologique impliquera d'assumer un impératif de sobriété énergétique, de faire des choix low-tech plutôt que de courir après les mirages de la « smart city », de relocaliser certaines activités économiques et sociales, de renforcer les solidarités... Autant d'orientations indispensables pour s'extraire du modèle industrialiste, productiviste et croissantiste dont les effets délétères sur la planète et ses habitants sont bien documentés. Une révolution s'impose donc dans les politiques d'équipement, d'urbanisation (le rapport de l'IPBES pointe la responsabilité majeure de l'artificialisation des sols dans la disparition des espèces), de mobilité (source majeure des émissions de gaz à effet de serre et qui devra être réduite, notamment dans l'aviation, un sujet sensible dans la ville d'Airbus), celles relatives à l'emploi (nécessité de sortir du chantage à l'emploi et de l'opposition économie/écologie) comme bien sûr à l'environnement. Pour ne prendre qu'un exemple, cette exigence devrait rebattre profondément les cartes du projet Toulouse Euro-Sud-Ouest (TESO) d'investissement dans un nouveau quartier d'affaires autour de la gare, avec l'érection d'une immense tour qui va en effet à contre-courant de la sobriété écologique.

L'annonce parallèle de la création prochaine d'un « conseil scientifique composé d'experts en écologie et en sciences humaines pour accompagner l'action municipale » (*A Toulouse*, mai 2019, p. 20) est une initiative tout à fait louable, pouvant contribuer à orienter la ville dans une trajectoire de réelle transition, ce qui est évidemment un défi. Signalons qu'il existe avec l'Atelier d'écologie politique (Atécopol) un large collectif scientifique pluridisciplinaire mobilisé autour de ces enjeux. Cette initiative toulousaine du monde académique et de la recherche, unique en France, est disposée à tenir son rôle réflexif et civique pour aider, notamment, à fonder l'action des collectivités territoriales. Mais l'Atécopol ne se veut surtout pas un groupe d'experts ou « think tank » décidant seul du bien commun : au contraire, notre démarche de partage des connaissances est ouverte et procède d'un idéal de co-construction des savoirs et des décisions.

Nous retenons que les politiques municipales et métropolitaines, comme les différents projets et programmes pour les élections à venir, seront désormais observées sous le crible de l'écologie. Au plus grand bénéfice des citoyennes et citoyens et du devenir du territoire.